

INFORMATION

Date : 14/03/2024	Référence: DDBDR2024-025
-------------------	--------------------------

Emetteur :	Destinataire(s) :
Nom : Charlotte HELMER Dir : Développement et Transformation BDR	Réseau commercial BDR Banque Privée des Dirigeants Marché des professionnels
Rédacteur :	Copie(s) pour information :
Nom : Florence VARIN Dpt : Marketing BDR Offres Téléphone : 03 87 21 40 28	Directions Fonctionnelles Solutions clients
Nom du processus CEGEE : Epargne Financière	
VIZION TRESO ISIN : FR001400NSH9	

La commercialisation est ouverte du 11 mars 2024 au 28 juin 2024

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	Chargés d’Affaires BDR, Banquiers Privés et Chargés d’affaires Professionnels
Dates de commercialisation	Du 11 mars 2024 (9h00) au 28 juin 2024 (17h00)
Enveloppe allouée à CEGEE	Enveloppe globale de 6 450 000 €
Type de placement	- Titre de créance non complexe au sens de l’ACPR/AMF, - de droit français émis par Natixis BGC - obligation verte indexé sur le marché action de la zone euro à travers l’indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR. - ne présentant pas de risque de perte de capital (sauf cas de revente en cours de vie si le prix de rachat de l’obligation est inférieur à son prix de souscription)
Eligibilité	Personnes morales et personnes physiques
Support de placement	- Souscription via compte titres (tous segments de clientèle) - ou contrat de capitalisation (particuliers ou personnes morales éligibles) d’AG2R La Mondiale et CNP Patrimoine (via TEORA) et de Natixis Life. - ou contrat d’assurance vie (pour les particuliers)
Valeur nominale	- 1 000 €
Catégories client	C1 Débutant minimum
Profil de Risque client cible	R1
Niveau minimum de Risque SRI	2 / 7
Principaux objectifs d’investissement	Pour une personne morale : - Gérer sa trésorerie affectée à un projet - Placer des réserves stables Pour une personne physique : - Constituer une épargne (voyage, véhicule), - Préparer la retraite, - Épargner pour les proches (parents, enfants), - Transmettre un patrimoine, - Préparer un projet immobilier - Valoriser un capital.
Durée d’investissement conseillée	6 ans à compter de la date d’évaluation initiale
Documents à numériser	- Voir paragraphe 9
Complétude et conformité DRC	- Obligatoire

1. CONTEXTE ET ENJEUX :

Nos clients et prospects recherchent des solutions plus rémunératrices en diversifiant leurs placements notamment via l'attractivité des marchés actions.

La diversification et la recherche de performance ne sont pas leurs seules motivations. En effet, le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté.

LEI

La nouvelle offre Vizion Tréso est un titre de créance vert qui s'inscrit dans cette démarche et permet aux investisseurs de s'engager en faveur de la transition énergétique.

2. QU'EST-CE QU'UN TITRE DE CREANCE VERT / OBLIGATION VERTE (GREEN BOND)

Il s'agit d'un titre de créance destiné à financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts à l'impact environnemental positif.



Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'émetteur.



Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations** sur :

- l'utilisation et la gestion des fonds,
- le processus de sélection et d'évaluation des projets,
- le reporting.

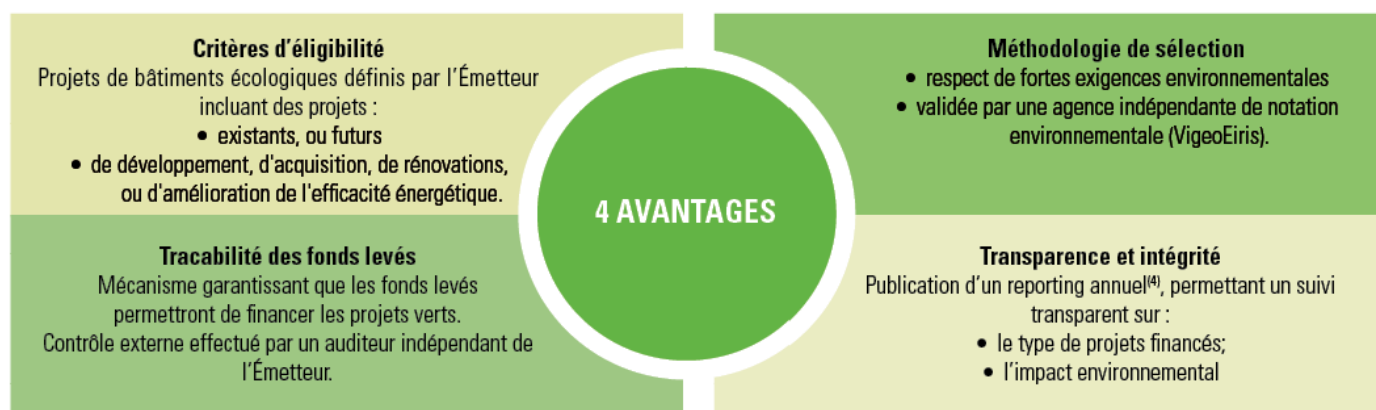


Il est émis par une institution (entreprise, collectivité ou état). Dans le cadre de Vizion Tréso, il s'agit de la banque Natixis (l'émetteur).

L'obligation verte se distingue d'une obligation classique par la mise à disposition d'un reporting détaillé sur les investissements qu'elle finance et **le caractère vert des projets financés**. Ce reporting respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations sur l'utilisation et la gestion des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets,

Vizion Tréso, émis par Natixis, finance ou refinance des prêts pour des projets de développement, d'acquisition ou de rénovation de bâtiments écologiques. Les biens immobiliers éligibles sont de type résidentiel, commercial, de service public ou de loisirs.

Les bâtiments servant aux industries avec un impact environnemental négatif (énergies fossiles) et les résidences secondaires sont exclus du programme éligible.



3. PRESENTATION DE L'OFFRE

VIZION TRÉSO est un instrument financier de droit français, investi sur le marché actions français, émis par Natixis.

Points forts de cette obligation :

Une formule simple :

- ➡ **Du 12^{ème} au 23^{ème} trimestre** si à la date d'évaluation de remboursement automatique anticipé, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 105% de son niveau initial, l'investisseur est automatiquement remboursé par anticipation, il bénéficie alors du capital initial augmenté **d'un gain de 1,375% par trimestre écoulé, soit 5,50% par année écoulée.**

INFORMATION

- **à l'échéance des 6 ans** (24^{ème} trimestre), si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé (du 12^e au 23^e trimestre), et si à la Date d'évaluation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 33,00 %, soit 5,50 % par année écoulée.
- **à l'échéance des 6 ans** (24^{ème} trimestre), si le remboursement automatique anticipé n'a pas été activé (du 12^e au 23^e trimestre), l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial, quelle que soit la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

Une protection à l'échéance :

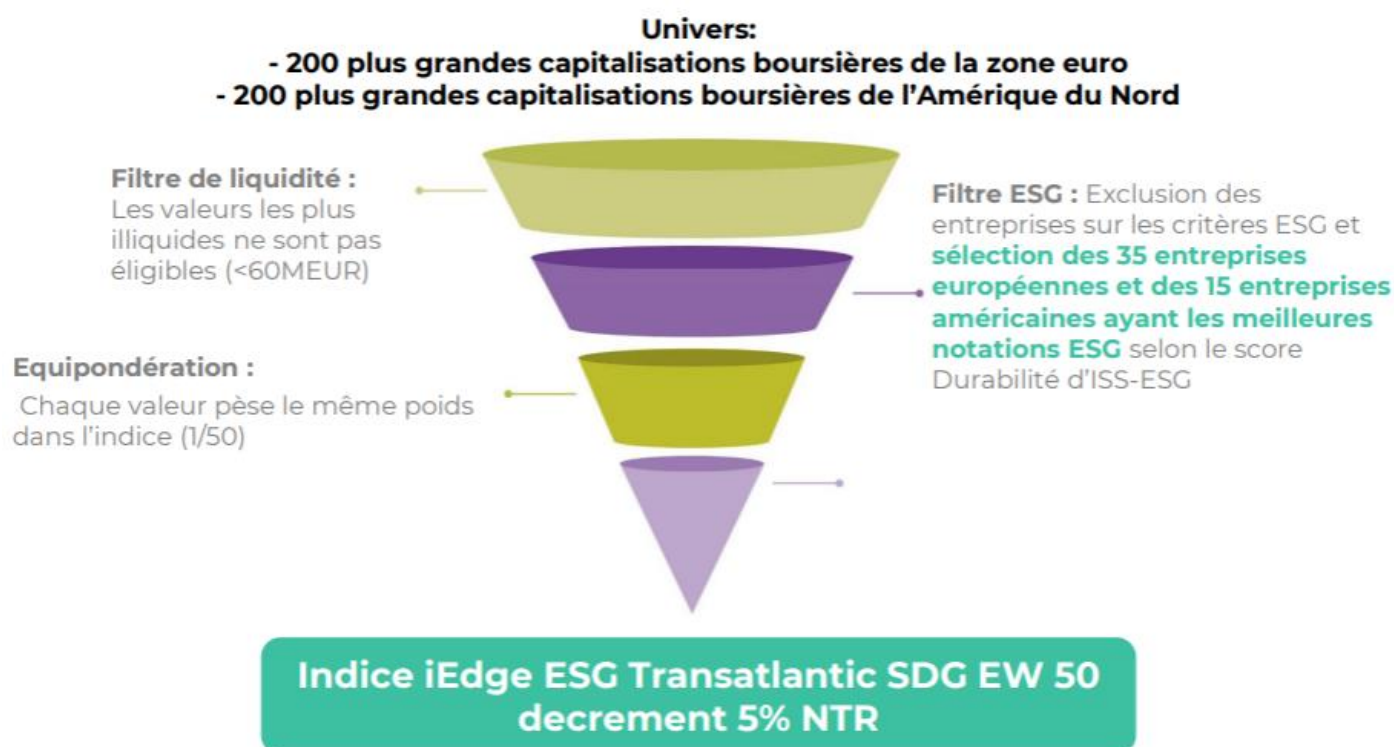
Cette obligation offre **une protection à 100%** (hors frais, notamment dans le cadre de contrats de capitalisation ou de compte-titres ordinaires hors prélèvements sociaux et fiscaux) **du capital initial à l'échéance** (risque de perte en capital non mesurable en cours de vie du produit).

Le montant de remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR.

4. INFORMATION SUR L'INDICE iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR.

- L'indice est administré par Scientific Beta (France) SAS. Il est calculé et publié par la société SGX[®]. Sa philosophie ESG repose sur la conviction que l'intégration de thématiques de développement durable peut générer des solutions créatrices de valeur pour les investisseurs sur le long terme.
- **L'indice est composé de 50 valeurs, 35 de la zone euro et 15 nord-américaines, sélectionnées pour leur contribution aux objectifs de développement durable.** Les entreprises sélectionnées répondent également positivement à une analyse sectorielle et de controverses sur chacun des 3 piliers ESG (Environnement, Social, Gouvernance). SGX[®] s'appuie sur les notes « ESG » attribuées à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG, qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies.

Sa composition est revue tous les trimestres.



Liste des 50 valeurs composant l'Indice

• ABBVIE INC	• BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	• ING GROEP NV	• SAP SE
• ABBOTT LABORATORIES	• BNP PARIBAS	• INTESA SANPAOLO	• SANOFI
• ADIDAS AG	• BOSTON SCIENTIFIC CORP	• INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	• SCHNEIDER ELECTRIC SE
• ADYEN NV	• COMMERZBANK AG	• LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON	• VINCI SA
• AIR LIQUIDE SA	• CANADIAN NATL RAILWAY CO	• MEDTRONIC PLC	• SIEMENS AG-REG
• ALLIANZ SE-REG	• UNICREDIT SPA	• MERCK & CO. INC.	• SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA
• ASM INTERNATIONAL NV	• DHL GROUP	• MÜNCHENER RUECKVER AG-REG	• STMICROELECTRONICS NV
• ASML HOLDING NV	• DANAHER CORP	• L'ORÉAL	• STRYKER CORP
• AXA SA	• ELEVANCE HEALTH INC	• PFIZER INC	• TESLA INC
• BANCO BPM SPA	• ESSILORLUXOTTICA	• KERING	• UNITEDHEALTH GROUP INC
• BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	• HCA HEALTHCARE INC	• PROSUS NV	• VONOVIA SE
• BECTON DICKINSON AND CO	• HERMES INTERNATIONAL	• RWE AG	
• BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	• INFINEON TECHNOLOGIES AG	• BANCO SANTANDER SA	

Performances historiques de l'indice SDGT50DN vs EURO STOXX50 et Indice compo



Performances au 18/01/2024	Rendements annualisés	Volatilité
iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR SDGT50DN Index*	5,78%	16,60%
Euro Stoxx 50**	4,86%	18,92%

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

*Indice ESG : Filtre ESG appliqué à la sélection de valeurs de l'indice

**Indice non ESG : Aucun filtres ESG n'a été appliqué à la sélection de valeurs de cet indice

Les données chiffrées utilisées n'ont qu'une valeur indicative et informative, elles ne préjugent en rien des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



5. MECANISME DE LA FORMULE : une formule simple à remboursement automatique anticipé conditionnel

VIZION TRÉSO propose une formule simple de remboursement automatique anticipé possible chaque trimestre, à partir du 12^{ème} trimestre.

Le remboursement automatique anticipé est conditionné par rapport à la barrière de remboursement automatique anticipé. Cette barrière de remboursement est fixée à 105% du Niveau Initial de l'indice.

Si, à une date d'évaluation de remboursement anticipé, du 12^{ème} au 23^{ème} trimestre, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 105% de son niveau initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé est activé et VIZION TRÉSO s'arrête sans intervention de l'investisseur. Celui reçoit, à la date de remboursement automatique anticipé :

**Son capital initial augmenté d'un gain de 1,375 % par trimestre
écoulé, soit 5,50 % par année écoulée**
(soit un TRA en compte-titre maximum de 5,14 %
et un TRA en assurance-vie maximum de 4,08 %)

*TRA en compte titres : Taux de rendement annualisé calculé dans le cadre du Compte Titres Ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détail sur les droits de gardes, se référer à la brochure tarifaire). **TRA en assurance vie : Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

INFORMATION

REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE DES 6 ANS (en l'absence d'un remboursement automatique anticipé) :

A la Date d'Evaluation Finale, le 19 juillet 2030 :

Si la performance finale de l'Indice est **strictement inférieure à 105 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 2 août 2030 :

Son capital initial

TRA* en compte-titres de 0,00 %
TRA* en assurance vie de -1,00 %

Si la performance finale de l'Indice est **supérieure ou égale à 105 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 2 août 2030 :

Son capital initial

+
un gain final de 33,00 %
correspondant à 5,50 % par année écoulée
Soit un TRA* en compte-titre de 4,82 %
et un TRA* en assurance vie de 3,77 %

CAS SPECIFIQUE DU REMBOURSEMENT AVANT L'ECHEANCE A L'INITIATIVE DE L'INVESTISSEUR

Marché secondaire : Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.

6. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU FONDS

Code ISIN	FR001400NSH9
Emetteur	Natixis
Devise	Euro (€)
Sous-jacent/indice de référence	iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 % NTR®
Période de souscription	Du 11 mars 2024 au 28 juin 2024
Valeur Nominale	1 000 €
Niveau Initial	Le cours de clôture de l'indice le 12/07/2024
Commission de souscription et de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'obligation, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage)
Commission de distribution CEGEE minimum	La commission de distribution pourra atteindre un montant total maximum de 1,00 % (toute taxe comprise) du Montant Nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations. Redescente de la liquidité dans le bilan de la CEGEE.
Supports éligibles	➡ CTO ➡ Contrats d'assurance vie ou de capitalisation multisupports ➡ Souscription à travers PLATINE ou outil NWM si contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Durée d'investissement conseillée	6 ans à partir de la Date d'Evaluation Initiale, soit le 12/07/2024
Date d'Evaluation Initiale (émission)	12/07/2024
Date d'évaluation finale	19/07/2030
Date d'échéance	02/08/2030
Dates d'évaluation de remboursement automatique anticipé	6 juillet 2027 ; 15 octobre 2027 ; 21 janvier 2028 ; 21 avril 2028 ; 21 juillet 2028 ; 20 octobre 2028 ; 19 janvier 2029 ; 20 avril 2029 ; 20 juillet 2029 ; 19 octobre 2029 ; 18 janvier 2030 ; 18 avril 2030
Date de <u>remboursement</u> automatique anticipé	30 juillet 2027 ; 29 octobre 2027 ; 4 février 2028 ; 5 mai 2028 ; 4 août 2028 ; 3 novembre 2028 ; 2 février 2029 ; 4 mai 2029 ; 3 août 2029 ; 2 novembre 2029 ; 1er février 2030 ; 2 mai 2030
Date de remboursement si remboursement à l'échéance des 6 ans	02/08/2030

7. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base.

VIZION TRÉSO est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de rémunération faible ou nulle** : Les montants d'intérêts au titre des Obligations sont indexés sur ou liés à la performance du Sous-Jacent. Ces montants peuvent être déterminés par application d'une formule ou en fonction de la survenance d'un ou plusieurs événement(s) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'un changement défavorable de la performance du Sous-Jacent, accentué par les termes de la formule ou par la survenance d'un ou plusieurs événement(s), le porteur d'Obligations pourra subir une diminution significative de la rémunération au titre des Obligations pouvant aller jusqu'à l'absence totale de rémunération.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des obligations. En cas de cession des obligations avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdites obligations. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les obligations pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié à l'obligation verte** : bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions d'obligations vertes pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des obligations vertes.

IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL - Situation de conflit d'intérêt

La procédure de devoir de conseil doit être scrupuleusement respectée, car compte tenu des liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et Natixis (l'Émetteur), mais également entre Natixis et Natixis Life (filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis), il y a une situation de conflit d'intérêt.

Il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.

8. CLIENTS CIBLES

VIZION TRÉSO est commercialisé pour le marché des Entreprises, ES, LS et IP, la Banque Privée et le Marché des Professionnels :

- ✓ Dirigeants d'entreprises
- ✓ Entreprises : holdings patrimoniales
- ✓ Institutionnels : Mutuelles, Caisse de retraite, prévoyance, de congés
- ✓ Economie Sociale et Solidaire : associations, fondations
- ✓ Professionnels : large professionnels et clients ayant déjà de l'épargne

➔ VIZION TRÉSO s'adresse à une clientèle de **débutant (C1) à Expert (C4)**

INFORMATION

→ VIZION TRÉSO s'adresse à une clientèle :

- n'ayant pas besoin de ses liquidités pendant une durée maximum d'investissement de 6 ans
- qui recherche un potentiel de rémunération sur un placement moyen terme et acceptant aucune prise de risque en capital sur son investissement. Du fait de l'immobilisation des sommes sur du moyen terme, il convient de s'assurer d'une certaine stabilité de la trésorerie disponible du client et du non-blocage de la totalité de cette trésorerie.

9. MODALITES DE COMMERCIALISATION

La commercialisation de ce titre doit être réalisée exclusivement **en face à face / au Centre d'Affaires ou en agence (selon localisation des collaborateurs)** et doit respecter les normes réglementaires MIF2 relatives au parcours clients personnes morales et personnes physiques.

Il convient de s'assurer auprès du client que la souscription à VIZION TRÉSO est en adéquation avec ses besoins, objectifs, son niveau de connaissance et d'expérience sur les instruments financiers, sa situation patrimoniale, son appétence pour le risque et son horizon de placement.

Avant de conseiller ce titre au client et commencer le parcours conseil, il convient de vérifier les données clients :

- Attirer particulièrement l'attention du client sur les caractéristiques de VIZION TRÉSO ainsi que sur l'ensemble des frais :
 - Les risques liés au produit
 - La durée de placement recommandée de 6 ans.
 - La rémunération perçue par la CEGEE en tant qu'établissement distributeur.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de sa situation, de son expérience en matière financière, de ses exigences, de ses objectifs et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement (parcours conseil MIF via le parcours épargne Mysys 0199).
- Il convient de remettre obligatoirement au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).

	Compte-titres	Contrats d'assurance Vie et capitalisation	
	CTO	BPCE Life/ Life France	TEORA
Dates de souscription	du 11 mars 2024 (9h00 CET) au 28 juin 2024 (17h00 CET)		
Modalités de souscription	Souscription : à travers Platine (pour les compte-titres Ordinaires) Toute clientèle personnes morales résidentes (sauf aux citoyens ou résidents des États-Unis et/ou restriction spécifique)	Date limite de réception par BPCE Life le 21/06/2024 à 17h	Date limite de réception par CNP le 03/07/2024 à 12h Date limite de réception par LMP le 08/07/2024 à 12h
Contrats éligibles		Vizion Tréso est éligible aux contrats Millevie Life et Millevie Lux (CE)/Premium et Delfea (BP) (dans le cadre de l'assurance vie et de la capitalisation) en tant qu'actif sous-jacent d'un Fonds Interne dédié (FID) ou d'un Fonds d'assurance spécialisé (FAS), selon les règles énoncées ci-dessous*.	La Mondiale Partenaire - LMP : Soprane 1818 Opus 2D Vie et Capi, Dédiance 1818 Vie et Capi, Multiance 1818 Vie et Capi CNP Patrimoine Sélection Cinto Vie et Capi
Documents obligatoires à remettre au client	✓ Brochure commerciale ✓ Bulletin de souscription Document précontractuel à remettre avant toute souscription : ✓ DIC (le Document d'Informations Clés), ✓ Le document de Synthèse Placement ou Synthèse Epargne-conseil de la banque à signer par le client	✓ Brochure commerciale, ✓ DIC (le document d'informations clés) contrat (à remettre uniquement si la souscription s'effectue dans le cas d'un transfert Fourgous ou d'un transfert assurance vie (à remettre pour toute nouvelle souscription/adhésion)) ✓ En cas de nouveau contrat : proposition d'assurance ✓ Fiche d'information support assureur/annexe financière/dispositions spéciales ✓ Bulletin de souscription	✓ Le DIC + Notice du contrat d'assurance (en cas de nouveau contrat) ✓ La brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission ✓ Pour les contrats LMP une fiche d'information sur le fonctionnement du produit ✓ Etablir 3 exemplaires du devoir de conseil : Le distributeur, l'assureur et TEORA archivent chacun un exemplaire ✓ Signature d'une annexe spécifique pour tout investissement (nouvelle souscription, versement libre, arbitrage) dans Vizion Tréso. ✓ Annexe disponible via CultureNet et Web Atlas.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives doivent être remis au client sur simple demande. Ils sont disponibles en agence ou sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.bp.natixis.com) ou www.ce.natixis.com

En ce qui concerne les personnes morales, le collaborateur doit vérifier :

En amont de toute souscription de produits entrant dans le cadre de la Réglementation MIF 2, il faut vérifier la situation du client et quel représentant / mandataire peut intervenir pour son compte, pour réaliser un parcours conseil :

INFORMATION

- Top CC Vert ou Orange,
- Les données bilantielles doivent être à jour dans AEF ou E-Local (en fonction du type de comptabilité) pour le contrôle de la catégorisation Pro/Non Pro de la Personne morale.
- Présence et validité du LEI → le LEI (n° et date de fin de validité) s'enregistre dans l'écran Connaissance client-Identification. Il est accessible par une gélule dédiée sur la Synthèse Client.
- Présence et validité des QCF et QR des représentants identifiés,
- Le Référent MIF est désigné dans l'écran des Liens et doit également être Signataire
- Existence d'une Convention de représentation, en présence de plusieurs représentants,
- Produits de placements existants montants investis et profil de risque de ces produits.

Documents à faire signer et à remettre impérativement aux clients :

- ✓ Le QCF actualisé
- ✓ Le rapport d'adéquation, (synthèse qui matérialise l'adéquation entre la compétence du client, le niveau de risque accepté et l'allocation proposée)
- ✓ En cas de refus de répondre au QCF de la part du client, le parcours personne morale devient un parcours sans conseil et le courrier Mysys « refus de répondre » est automatiquement édité. Il doit être complété et signé par le client.
- ✓ Le document de synthèse placement ou synthèse épargne conseil de la banque signé par le client.
- ✓ Le bulletin de souscription issu de PLATINE (Compte rendu de transmission)
 - **Attention :** si le montant de la souscription est supérieur à 50 K€, il conviendra d'utiliser le workflow PLATINE en utilisant le motif de la demande « Ordre de Bourse non saisissable en agence ».
- ✓ La brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) (document précontractuel à remettre avant toute souscription)

En cas de souscription via un contrat de capitalisation, nous vous remercions de bien vouloir consulter la note référencée [DDBDR2020-063](#) disponible dans MyDocs. En complément, dans le cadre de la documentation précontractuelle, il conviendra de remettre au client la notice du contrat d'assurance (en cas de nouveau contrat) et la fiche d'information support.

En ce qui concerne les personnes physiques :

Il est rappelé que la souscription de VIZION TRÉSO devra obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174). Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne.

Points d'attention :

- ➡ Il faut mettre à jour les questionnaires profil investisseur (QPI qui regroupe le questionnaire de compétence financière et le questionnaire risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signée par le client.
- ➡ Compléter ou mettre à jour le Questionnaire Finance Durable (QFD)
- ➡ Dès qu'un client âgé de plus de 80 ans réalise une nouvelle souscription
 - via un contrat d'assurance vie, un versement complémentaire ou un arbitrage sur un contrat existant, il doit signer la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée sous AGIL comme suit [EPA950](#)
 - via un CTO : le document de Mise en garde spécifique si client âgé de 80 ans et plus (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de 80 ans et plus).
- ➡ **Document à faire signer et à remettre impérativement aux clients dans tous les cas :**
 - ✓ Le QCF/QR/QFD réactualisés
 - ✓ Le document « synthèse épargne – conseil de la banque »
 - ✓ Le bulletin de souscription issu de PLATINE (Compte rendu de transmission)
 - **Attention :** si le montant de la souscription est supérieur à 50 K€, il conviendra d'utiliser le workflow PLATINE en utilisant le motif de la demande « Ordre de Bourse non saisissable en agence ».
- ➡ **Documents à remettre obligatoirement aux clients :**
 - ✓ Le bulletin de souscription (Compte rendu de transmission)

- ✓ Le QCF/QR/QFD
- ✓ Le document « synthèse épargne – conseil de la banque »
- ✓ La brochure commerciale et les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) (document précontractuel à remettre avant toute souscription)

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en Centre d'Affaires, sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et sur le site dédié de Natixis (<http://www.ce.natixis.com/>).

Point d'attention sur le parcours O2S des Banquiers Privés :

Le parcours conseil des personnes physiques et morales de la Banque du Dirigeant devra obligatoirement passer par O2S (outil HARVEST dédié aux banquiers privés pour réaliser une synthèse épargne appelée « déclaration d'adéquation »).

Les étapes ci-dessous décrites s'appliquent indépendamment du support d'investissement (CTO, contrat de capitalisation, assurance vie) :

- ➡ Etape 1 : le Banquier Privé actualise (si nécessaire) le QPI (QCF/QR) + QFD sous MySys
- ➡ Etape 2 : le Banquier Privé reporte les résultats du QPI dans O2S (rubrique Profil Investisseur). Les clients ne souhaitant pas répondre au QCF/QR/QFD sous MySys ne seront pas éligibles à la réalisation d'un parcours conseil en épargne financière sous O2S. Le parcours sans conseil n'est pas possible dans O2S.
- ➡ Etape 3 : le Banquier Privé finalise le parcours conseil dans O2S (voir note d'information DMGP-INF/20.009 sous MyDocs pour plus de détails) par l'édition d'une synthèse épargne appelée « déclaration d'adéquation » et fait signer son client. En cas de refus du client de suivre la recommandation de la banque, le client signera une mise en garde.
- ➡ Etape 4 : le Banquier Privé numérise la déclaration d'adéquation issue d'O2S dans le classeur client (catégorie « assurance vie » ou « titres » - puis Evènements Métiers « Devoir de conseil » ou « Devoir de mise en garde »)

A noter que toutes les diligences de référencement dans les catalogues et outils transactionnels des personnes physiques et personnes morales (référentiel groupe, LEA, O2S ET Platine et 0199 PM) ont été réalisées pour la souscription de VIZION Trésor.

L'accompagnement du réseau s'effectue via :

- Un accompagnement distanciel via Natixis BGC Equity Markets par téléphone au 01.58.55.92.98 ou par mail à animation@natixis.com

10. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Bulletin de souscription OU compte rendu de transmission issu du workflow Platine si ordre supérieur à 50K€	PLATINE	Non	Oui Sacoche courrier (Ne pas indiquer de destinataire, le courrier sera transmis automatiquement à I-Datech qui à réception procédera à la numérisation dans classeur client)
Si Personne Morale : - Rapport d'adéquation - QCF personne morale	MYSYS	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
Si Personne Physique : - Synthèse Epargne Conseil de la Banque - QCF/QR/QFD	MYSYS	Oui	Oui Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
Si contrat d'assurance vie ou de capitalisation - Bulletin de souscription ou contrat de souscription - Le devoir de conseil « synthèse épargne » issue d'un parcours O2S	MYSYS	Oui	Non Documents transmis à NWM

INFORMATION

également appelé « déclaration d'adéquation » - L'annexe spécifique / fiche d'information signée par le client selon le contrat - Le QPI appelé QCF/QR/QFD si mise à jour nécessaire			
--	--	--	--

L'ensemble des documents est disponible dans la BDR Net au chemin suivant : Offre > Offre commerciale > Epargne > Epargne financière > VIZION TRÉSO :

- Présentation du Parcours MIF 2 personnes morales
- Kit conseiller (document interne)
- Fiche de conditions de commercialisation (document interne)
- Lettre de rémunération avec les conditions définitives de l'émission (document interne)
- **Bulletin de souscription (à remettre au client)**
- **Brochure commerciale (à remettre au client)**
- **DIC (à remettre au client)**
- **Et dans le cadre d'une souscription via contrat de capitalisation (à remettre au client) :**
 - o Fiche d'information BPCE Life
 - o Dispositions particulières CNP Patrimoine
 - o Annexes spécifiques AG2R La Mondiale

Cette même documentation est également disponible dans la Rubrique des Commerciaux pour les collaborateurs du Marché des professionnels au chemin suivant : Professionnels > Epargne > VIZION TRÉSO